

MATIÈRE : COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

PARTIE 2: LA PROVISION

Réalisé par : Docteur Zineb Oulidi Jawhari

ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2024/2025



Plan

2

- 1) Définition de la provision
- 2) Provisions pour dépréciation des éléments d'actif
- 3) Provisions pour risques et charges

Comptabilité générale

I. Définition de la provision

3

- Une provision est la constatation comptable d'un appauvrissement futur et probable du patrimoine de l'entreprise.
- Cet amoindrissement probable du patrimoine est la conséquence d'éventualité dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

I. Définition de la provision

4

- le PCG distinguait trois catégories de provisions:
- -Pour dépréciation de l'actif (immobilisations, actif circulant, trésorerie)
- -Provisions pour risques et charges (durables ou momentanées)
- -Provisions réglementées

I- définition:

- Les immobilisations non amortissables : terrains, éléments du fonds commercial bénéficiant d'une protection juridique... qui peuvent subir une dépréciation par suite d'un événement particulier ;
Exemple : Baisse de la valeur du fonds de commerce d'un restaurant par suite de la construction d'une autoroute qui dévie le trafic routier.
- Les titres : titres de participation, titres immobilisés ou valeurs mobilières de placement pour lesquels une dépréciation probable peut être constatée, par exemple, par suite d'une baisse de la cotation boursière.
- Les stocks : il se peut que certains produits stockés aient subi une perte de valeur par suite de détérioration ou du caractère saisonnier des activités ;
Exemple : Soldes consenties en fin de saison dans les boutiques de prêt-à-porter.
- Les créances : certains clients peuvent être, temporairement, en difficulté, ce qui occasionne, pour l'entreprise, un risque de non recouvrement. Cette dépréciation probable sera constatée, là encore, par une provision.

- Parmi les éléments d'actif susceptibles d'une dépréciation probable, nous trouvons:
- Les immobilisations non amortissables
- Les titres
- Les stocks
- Les créances

La réalisation de cette éventualité peut se traduire par:

2

- Par une minoration de la valeur des éléments d'actif : une provision est donc constituée pour faire face à la dépréciation d'un ou de plusieurs éléments d'actif (**section II**).

Provisions pour
dépréciation
d'éléments d'actif

- Par la naissance d'une charge. Cette charge peut être **incertaine** et la provision constituée pour y faire face est une provision pour risques (litiges, garanties, amendes...).

Provisions pour
Risques et charges

- De même, elle peut être une charge **certaine mais imprécise**. La provision constituée pour y faire face est donc une provision pour charges (**section III**)..

- La provision peut aussi être constituée en application de dispositions légales ou réglementaires: provisions réglementées.

Provision
réglementées

II. Provisions pour dépréciations d'éléments d'actif

8

Cette provision est constituée pour faire face à des dépréciation probables qui peuvent affecter :

- ① Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ne sont pas en principe amortissables, telles que les terrains et le fonds commercial.
- ② Les titres: titres de participation, titres et valeurs de placement, titres immobilisés...
- ③ Les stocks
- ④ Les créances

① . Les provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

9

Lorsque la valeur des immobilisations, à la date d'inventaire, est inférieure à sa valeur d'entrée dans le patrimoine à cause d'événements dont les effets ne sont pas irréversibles,

→ il faut constituer une provision.

Cette dernière sera ajustée à la fin de chaque exercice jusqu'à son utilisation finale.

Comptabilisation

10

- 1- Naissance de la provision
- 2- Réajustement de la provision
- 3- Utilisation de la provision

1. Constitution de la provision

11

En débitant l'un des comptes de charge suivants :

6194. DEP pour dépréciation des immobilisations

65962. DNC aux provisions pour dépréciations de l'actif immobilisé

En créditant l'un des comptes suivants :

2920. Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles

2930. Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles

6194

DEPP des immob

65962

DNC aux PPD de l'AIImm

2920

PPD immob incorp

2930

PPD des immob corpor

EXEMPLE 1:

Suite à la construction provisoire d’une usine de traitement de déchets, la valeur d’un terrain qui se trouve mitoyen à cette usine s’est dépréciée. La valeur de la dépréciation s’élève à 500 000 DH à l’inventaire de l’année N.

CORRIGE

31/12

61943	Dotations d’exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	500 000	
2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		500 000

Exemple 2 :

Suite à des travaux de tramway à la ville de Casablanca, l'entreprise YASSER évalue la dépréciation de son fonds de commerce à 250 000 DH à l'inventaire de l'année N.

31/12			
61942	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	250 000	
2920	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		250 000

Remarque :

On peut débiter un compte (659) intitulé : Dotations Non courantes aux provisions pour dépréciation des immobilisations (corporelles ou incorporelles)

B. L'ajustement de la provision

A la différence des amortissements qui s'accumulent exercice après exercice, les provisions sont à ajuster à la fin de chaque exercice. On distingue trois cas :

- ❖ La provision est jugée insuffisante, dans ce cas la provision est à compléter par un enregistrement identique à celui de la création.
- ❖ La provision est jugée trop importante, dans ce cas on la diminue en utilisant un compte de reprise sur provisions (compte de produits),
- ❖ La provision peut devenir sans objet, dans ce cas on l'annule en utilisant un compte de reprise sur provisions (même écriture que dans le deuxième cas).



2. Réajustement de la provision

14

A la fin de chaque exercice comptable, trois cas peuvent se présenter :

- a. La nouvelle provision est égale à l'ancienne_
- b. La nouvelle provision est supérieure à l'ancienne
- c. La nouvelle provision est inférieure à l'ancienne

a. La nouvelle provision est égale à l'ancienne_

16

Dans ce cas aucune écriture comptable n'est nécessaire

b. La nouvelle provision est supérieure à l'ancienne_

17

La provision doit être ajustée à la hausse en débitant et en créditant les mêmes comptes usités lors de la création de la provision.

c. La nouvelle provision est inférieure à l'ancienne_

19

La provision doit être révisée à la baisse en débitant le compte de provision concerné et en créditant l'un des comptes suivants :

7194. Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations

7596. Reprises non courantes sur provisions pour dépréciation

2920

PPD immob incorp

2930

PPD des immob corpor

7194

RPPD des immobi

7596

RNCPPD

Etape n°3: Annulation de la provision

27

Consiste à annuler le solde de la provision déjà constituée auparavant en débitant son compte par le crédit de l'un des comptes suivant :

7194. Reprises sur provisions pour dépréciations des immobilisations

75962. RNC sur provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé

2920

PPD immob incorp

2930

PPD des immob corpor

7194

RPPD des immobi

7596

RNCPPD

EXERCICE 1

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2019

N compte	Libellés	Débit	Crédit
2311	Terrains	1 000 000	
2230	Fonds de commerce	480 000	

L'inventaire extra-comptable au 31/12/2019 vous fournis les informations suivantes:

- Suite à des inondations, la valeur du terrain a baissé à 920 000 DH (Non courantes)
- Un concurrent s'est installé à proximité de l'entreprise et a attiré une partie de sa clientèle. La perte probable est estimé à 10% (Exploitation)

TAF : Passer les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/2019

CORRECTION

❖ POUR LE TERRAIN:

Provision (2019)= VO - VA = 1 000 000 – 920 000 = 80 000

	31/12		
6596	DNC aux provisions pour dépréciations des immob corporelles.	80 000	
2931.	PPD des terrains		80 000
	Constation de la prov		

❖ POUR LE FC:

Provision (2019)= VO * Taux de la perte probable = 480 000 * 10% = 48 000

	31/12		
6194	DEP pour dépréciations des immob incorporelles.	48 000	
2923	PPD du FC		48 000
	Constation de la prov		

EXERCICE 2

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2019

N compte	Libellés	Débit	Crédit
2311	Terrains	700 000	
2230	Fonds de commerce	530 000	
2931	PPD des terrains		45 000
2923	PPD du Fonds de Commerce		58 000

Données d'inventaire au 31/12/2019 vous fournis les informations suivantes:

- A cause de la crise du secteur immobilier, le prix de cession possible du terrain est estimé à 631 000 Dhs (Exploitation).
- Le Chiffre d'affaires de l'entreprise a connu une amélioration au cours de 2019. La dépréciation probable du Fonds commercial est estimée à 40 000 Dhs (Exploitation).

TAF : Passer les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/2019

CORRECTION

❖ POUR LE TERRAIN:

Provision (2019) = VO - VA = 700 000 – 631 000 = 69 000

Provision (2019) - Provision (2018) = 69 000 – 45 000 = 24 000

31/12			
6196	DEP pour dépréciations des immob corporelles.	24 000	
2931	PPD des terrains		24 000
	Augmentation de la prov		

CORRECTION

❖ POUR LE FC:

Provision (2019) - Provision (2018) = 40 000 - 58 000 = -18 000

		31/12		
2923	PPD du FC		18 000	
7194	Reprise sur PPD des immob incorporelles			18 000
	Diminution de la prov			

EXERCICE 3

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2019

N compte	Libellés	Débit	Crédit
2311	Terrains	1 280 000	
2230	Fonds de commerce	240 000	
2931	PPD des terrains		100 000
2923	PPD du Fonds de Commerce		20 000

Données d'inventaire au 31/12/2019 vous fournis les informations suivantes:

- Le terrain a été vendu pour 1 200 000 Dhs (Non courant).
- L'action marketing menée par l'entreprise a connu une grande réussite. La valeur du Fonds commercial est estimée à 300 000 Dhs (Exploitation).

TAF : Passer les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/2019

CORRECTION

❖ POUR LE FC:

	31/12		
2923	PPD du FC	20 000	
7194	Reprise sur PPD des immobilisations incorporelles		20 000
	Annulation de la prov		

❖ POUR LE TERRAIN

	31/12		
2931	PPD des terrains	100 000	
7196	Reprise sur PPD des immobilisations corporelles		100 000
	Annulation de la prov		

LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS

PRINCIPE

La valeur des articles stockés peuvent subir des pertes de valeur pour des raisons diverses : pertes de poids, baisse de prix sur le marché alors achetés à un prix supérieur, des soldes de fin d'année, etc.

CALCUL DE PROVISION SUR LES STOCKS

$$\begin{aligned}\text{Provision} &= \text{Valeur Comptable} - \text{Valeur Actuelle} \\ &= \text{VC} - \text{VA} \\ &= \text{VC} * \text{Taux de la perte probable}\end{aligned}$$

②. Les provisions pour dépréciations des stocks

30

Le traitement des stocks à la date d'inventaire doit suivre quatre étapes:

Étape 1 :

A la date d'inventaire, **il faut constater l'annulation du stock du début de la période en créditant** le compte de stock concerné par **le débit** de l'un des comptes suivants :

6114- Variation des stocks de marchandises

6124- Variation des stocks de matières et fournitures

7131- Variation des stocks des produits en cours

7132- Variation des stocks de biens produits

Étape 2 :

Annuler la provision relative au stock initial (ce stock représente le stock final de l'année précédente). Il faudra alors **débiter** le compte de provision concernée par **le crédit** du compte :

7196- Reprise sur provision pour dépréciation de l'actif circulant

Étape 3 :

Constater le stock final en inversant les écritures de l'étape n°1

Étape 4 :

Constater la provision correspondante aux nouveaux stocks.

Variation de stocks de Marchandises		x	
Variation de stocks de MP.		y	
Variation de stocks de PF	Marchandises	z	x
	MP.		y
	PF		z
Annulation des stocks initiaux			
PPD des marchandises		a	
PPD des MP		b	
PPD des MF		c	
Reprise sur PPD de l'Actif circulant			a+b+c
Annulation de la prov sur le SI			
Marchandises		g	
MP		h	
PF	Variation de stocks de Marchandises.	i	g
	Variation de stocks de MP		h
	Variation de stocks de PF		i
Constatation des stocks finaux			
DEP pour dépréciation de l'Actif circulant		a+b+c	
PPD des marchandises			a
PPD des MP			b
PPD des MF			c
Constatation de la prov sur le SF			

PRÉSENTATION DES STOCKS ET LEURS PROVISIONS À LA BALANCE ET AU BILAN

Num de compte	Libellés	Avant inventaire		Après inventaire	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
3121	MP	SI	----	SF	----
3151	PF	SI	----	SF	----
39121	PPD des MP	----	Prv /SI	----	Prv/SF
39151	PPD des PF	----	Prv/SI	----	Prv/SF
6124	Variation de stock de MP	SI	----	SF-SI<0	SF-SI>0
7132	Variation de stock de PF	SI	----	SF-SI<0	SF-SI>0

BILAN

L'actif	Montant brut	Amort/Prv	Montant net
Stocks			
- MP	SF	Prv/SF	SF – Prv/SF
- PF	SF	Prv/SF	SF – Prv/SF

EXERCICE 1

L'état des stocks et des provisions correspondants de l'entreprise COMVET se présente comme suit:

Eléments	01/01/2019		31/12/2019	
	Stocks	Prv	Stocks	Prv
MP	1 130 000	7 500	120 000	Dépréciation de 10%
PF	359 000	-----	290 000	Vente de marché 276 000

TRAVAIL A FAIRE :

1. Procéder à la régularisation des stocks et de leurs provisions au 31/12/21019
2. Présenter l'extrait du bilan pour les stocks et leurs provisions

CORRECTION

1^{ère} étape : On doit annuler le stock initial et constater le stock final

31/12			
6124.	Variation de stocks de MP.	1 130 000	
7132.	Variation de stocks de PF	359 000	
3121	MP.		1 130 000
3151	PF		359 000
Annulation des stocks initiaux			
3121	MP	120 000	
3151	PF	290 000	
6124	Variation de stocks de MP		120 000
7132.	Variation de stocks de PF		290 000
Constatation des stocks finaux			

2^{ème} étape : On doit annuler la provision sur le stock initial et constater la provision sur le stock final

- Calculons la provision:
- $\text{Prv/MP} = \text{VC} * \text{Taux de la perte probable} = 120\,000 * 10\% = 12\,000$
- $\text{Prv/PF} = \text{VC} - \text{VA} = 290\,000 - 276\,000 = 14\,000$

31/12			
39121	PPD des MP	7 500	
7196.	Reprise/PPD de l'AC		7 500
	Annulation de la provision sur le stock initial de la MP		
6136	DEP pour dépréciation de l'Actif circulant	26 000	
39121	PPD des MP.		12 000
39151	PPD des PF		14 000
	Constatation des provisions sur les stocks finaux		

2. LE BILAN

Eléments	Montant Brut	PROV	Montant Net
Stocks :			
MP	120 000	12 000	108 000
PF	290 000	14 000	276 000

EXERCICE 2

➤ Extrait de la balance au 31/12/2020

Compte		Solde avant inventaire		Mouvements de l'inventaire	
No	Intitulé	Débiteur	Créditeur	Debit	Credit
3121	Matières premières			900 000	
3912	PPD des matières et fournitures		-		35 000
61241	Variation des stocks de matières premières	790 000			900 000

- a. TAF: Passer au journal les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/2020
- b. .

CORRECTION

		31/12		
3121	MP		900 000	
6124	Variation de stocks de MP			900 000
	Constatation du stock final			
6136	DEP pour dépréciation de l'Actif circulant		35 000	
39121	PPD des MP.			35 000
	Constatation des provisions sur les stocks finaux			

④. Les provisions pour dépréciations des créances

56

- A la date d'inventaire, des clients présentent un risque de **non-paiement partiel** ou **total**.
- Il y'a donc **une dépréciation non irréversible de la créance** qui doit être constatée par une provision.

PRINCIPE DE BASE:

La dépréciation d'une créance correspond au montant de la créance que l'entreprise risque de ne pas encaisser en raison de :

- Difficultés financières du client
- Litige opposant l'entreprise et son client

Nb : CALCUL DE LA PROVISION

$\text{PROV} = \text{Créance HT} * \text{Taux de la perte probable}$

$\text{PROV} = \text{Créance HT} * (100\% - \text{Taux de recouvrement})$

1. Constitution de la provision

58

Avant de constituer une provision, **il faut tout d'abord reclasser les clients** (qui ne sont plus ordinaires) en clients douteux.

Ce reclassement est réalisé en :

Débitant le compte :

3424. Clients douteux ou litigieux

Créditant le compte suivant : **3421. Clients**

Reclassement en créance douteuse

59

3424

Clients douteux et
litigieux

3421

Clients

Constitution de la provision

60

La provision est ensuite constituée selon un pourcentage de la créance hors taxe. Elle est comptabilisée en:

Débitant le compte

61964. DEP pour dépréciation des créances de l'actif circulant

Créditant le compte suivant:

3942. PPD des clients et comptes rattachés

61964

DEP pour dépréciation
des créances de l'actif
circulant

3942

PPD des clients et
comptes rattachés

2. Réajustement de la provision

52

A la date d'inventaire, le comptable doit réviser les créances ayant donné lieu à la constitution d'une provision et ainsi que les créances nouvellement douteuses.

Deux situations peuvent se présenter :

- ① Réviser à la hausse la provision
- ② Réviser à la baisse la provision
- ③ Aucun changement

① Réviser à la hausse la provision

64

Débiter et créditer les comptes manipulés lors de la constitution de la provision.

61964

DEP pour dépréciation
des créances de l'actif
circulant

3942

PPD des clients et
comptes rattachés

② Réviser à la baisse la provision

66

Débitant le compte

3942. PPD des clients et CR

Créditer le compte:

7196. RPPD d'éléments de l'actif circulant

3942

PPD des clients et
CR

7196

RPPD d'éléments de
l'actif circulant

Remarque I

68

Lorsqu'un client douteux devient totalement insolvable, c'est-à-dire totalement irrécouvrable, il est inutile de constituer la provision puisque la perte est irréversible.

On solde directement son compte en débitant les comptes suivants :

6182. Pertes sur créances irrécouvrables

4455. Etat, TVA facturée

Et on crédite le compte : 3424. Clients douteux ou Litigi.

Remarque ②

69

Lorsqu'un client ordinaire devient totalement insolvable, c'est-à-dire totalement irrécouvrable, il est inutile de constituer la provision puisque la perte est irréversible.

On solde directement son compte en débitant les comptes suivants :

6585. Créances devenues irrécouvrable

4455. Etat, TVA facturée

Et on crédite le compte : **3421**. Clients

EXERCICE D'APPLICATION

Extrait de la balance avant inventaire 2022

Num de compte	Intitulés	Solde		Observations
		Débit	Crédit	
3421	Clients ordinaires	102 000		- Soufiane: 60 000 TTC - Jalal : 42 000 TTC
3424	Clients douteux ou litigieux	33 600		• Créance TTC sur le client Salim
3942	PPD des clients et comptes rattachés		13 100	-----

Données d'inventaire au 31/12/2022:

L'entreprise :

- Considère le client Soufiane totalement insolvable
- Peut récupérer 80% de la créance sur le client Jalal
- Estime la provision à 45% de la créance sur le client Salim

TAF:

1. Compléter l'état des créances clients
2. Passer au journal toutes les écritures de régularisation

TABLEAU DE CRÉANCES

Clients	Créances HT	Provision		Ajustement		Créances irrécouvrables (HT)
		2022	2021	Dotation	Reprise	
Soufiane						
Jalal						
Salim						

CORRECTION

Clients	Créances HT	Provision		Ajustement		Créances irrécouvrables (HT)
		2022	2021	Dotation	Reprise	
Soufiane	50 000	----	----	----	----	50 000
Jalal	35 000	7 000	----	7 000	----	----
Salim	28 000	12 600	13 100	----	500	

Pour Soufiane : Créance (HT) = $60\,000 / 1,2 = 50\,000$ DH.

Pour Jalal : Créance (HT) = $42\,000 / 1,2 = 35\,000$ DH.

Pour Salim : Créance (HT) = $33\,600 / 1,2 = 28\,000$ DH

Pas de prov puisqu'il s'agit d'un client ordinaire et insolvable

Cela implique Prv = $35\,000 * 20\% = 7\,000$ DH

Cela implique Prv = $28\,000 * 45\% = 12\,600$ DH

ajustement = Prv 2022 – Prv 2021 = $12\,600 - 13\,100 = 500$

	31/12		
6585.	Créances devenues irrécouvrables.	50 000	
4485.	Etat TVA facturé.	10 000	
3421.	Clients Annulation de la provision sur le clt soufiane		60 000
3424	Clts Douteux/Litigieux	42 000	
3421	Clts Reclassement du clt jalal		42 000
61 964	DEP pour dépréciation des créances de l'AC.	7000	
3142	PPD des clts et compte rattachés. Constatation de la prov sur le clt jalal		7 000
3948.	PPD des clts et comptes rattachés.	500	
7196.	Reprise / PPD des créances de l'AC. Diminution de la prov sur le clt Salim		500

LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES











